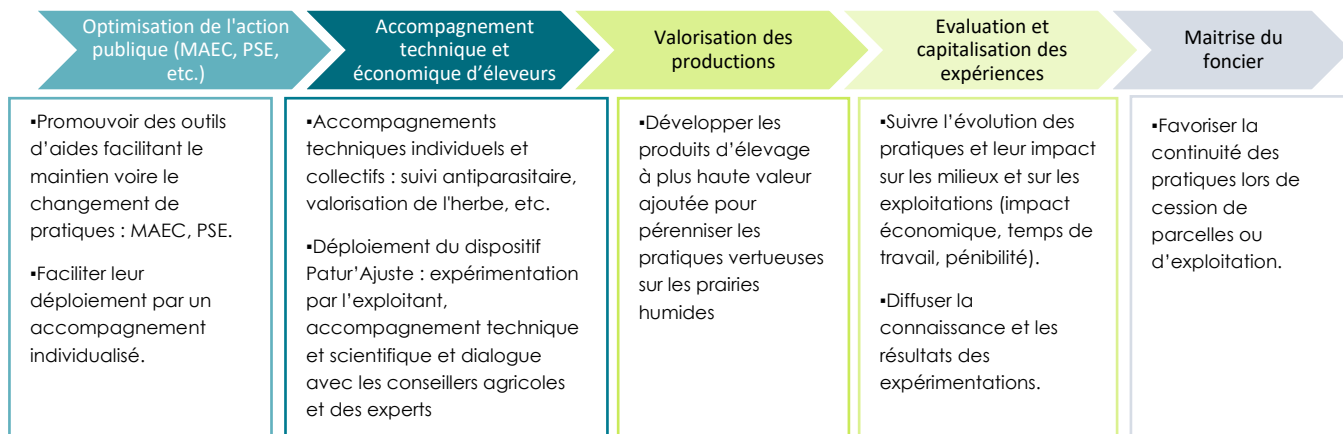


Pour chaque site, une **gouvernance locale** est initiée pour **définir une vision partagée et des orientations communes**, au travers une approche concertée. Une ou plusieurs structures cheffes de file sont identifiées (PNR, EPCI, CA), et rejointe(s) par un réseau d'acteurs techniques et scientifiques pour proposer un appui technico-économique adapté aux besoins des sites (réseaux des chambres d'agriculture, prestataires, vétérinaires, etc.). **Ce n'est que dans un second temps que la mise en œuvre des actions et le démarchage des exploitants sont engagés.** Cette réflexion stratégique initiale, **favorise la cohésion entre acteurs et l'harmonisation des discours**, qui opère au démarrage et s'ajuste au cours des premières années du programme.

Sur chaque site, 5 axes d'intervention ont été privilégiés :



Quel bilan du soutien à l'agriculture en zones humides par l'Agence de l'eau Artois Picardie ?

Chiffres clés

La procédure de rapportage du dispositif, au travers des bilans annuels et de l'évaluation réalisée en 2022, a permis de dresser un bilan quantitatif des moyens mis en œuvre ainsi que les premiers résultats observés.

Principales réalisations techniques

Contractualisation (MAEC, PSE)

124 exploitants engagés au titre d'une MAEC, 1 380 ha soit 5% des prairies (données hors Plaine Scarpe Escaut et Avesnois).

3 sites ont engagé une expérimentation de PSE territoriaux : 55 exploitants sont engagés sur une surface totale de 5 400 ha (soit 40% des exploitants ciblés), pour un montant total prévisionnel de rémunération d'environ 3 M€. Dans le même temps, les sites de Scarpe Escaut, du Boulonnais et de l'Audomarois ont également engagé un PSE élevage à l'herbe, 58 exploitants sont engagés pour un montant prévisionnel d'aides de 1,76M€ (les surfaces engagées ne sont pas disponibles).

Accomp. technico-éco.

20% des exploitants ciblés initialement sont impliqués dans le programme (170 exploitants) :

- 130 suivis technico-économiques d'élevage.
- 37 éleveurs engagés dans une meilleure valorisation de leurs prairies (démarche Patur'Ajuste).
- 83 élevages pratiquent des traitements antiparasitaires ciblés.

Valorisation des prod.

Somme : 2 études de marché et la création de la marque baie de Somme Saveurs pour promouvoir la filière viande bovine. Une seconde marque sur le marais audomarois est en cours de réflexion.

30 jours de conseils individuels engagés en 2020 pour développer la vente directe.

Evaluation, Retours d'expé.

Mesure de l'impact du PMAZH : cartographies, observatoire des prairies, suivis phyto-sociologiques. Capitalisation des retours d'expériences :

- 15 REX d'éleveurs
- 10 fiches de capitalisation à destination des techniciens
- 5 films
- 2 conférences de portée nationale
- Mallette pédagogique pour les lycées agricoles

Maitrise foncière

7 accompagnements à la transmission des fermes ou projets

2 propositions de dispositifs d'échanges de parcelle

1 accord sur les modalités de cession du foncier afin qu'il reste agricole

En matière d'animation et d'accompagnement territorial, en 2020, **la mise en œuvre du PMAZH a mobilisé 10,5 ETP sur le territoire**, pour permettre la mise en œuvre des actions prévues pour les 5 axes d'intervention.

Le graphique ci-contre présente la répartition du nombre total d'ETP par type de mission et par acteurs mobilisés.

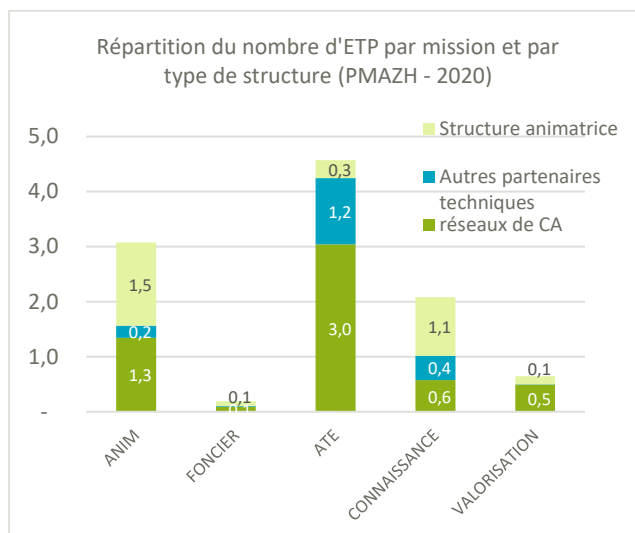
Les structures animatrices cheffes de file des initiatives sur les 6 sites pilotes (PNR, EPCI et chambres d'agriculture) sont principalement en charge de l'animation (gouvernance, suivi des études) et la promotion des aides directes. L'évaluation et la capitalisation des retours d'expérience est transversale à toutes les structures mobilisées.

A ce titre, dès qu'une innovation est proposée, l'AEAP signe des conventions de soutien financier avec la structure afin qu'elle valorise l'expérience.

Le réseau des chambres d'agriculture porte principalement l'accompagnement technico-économique (ATE).

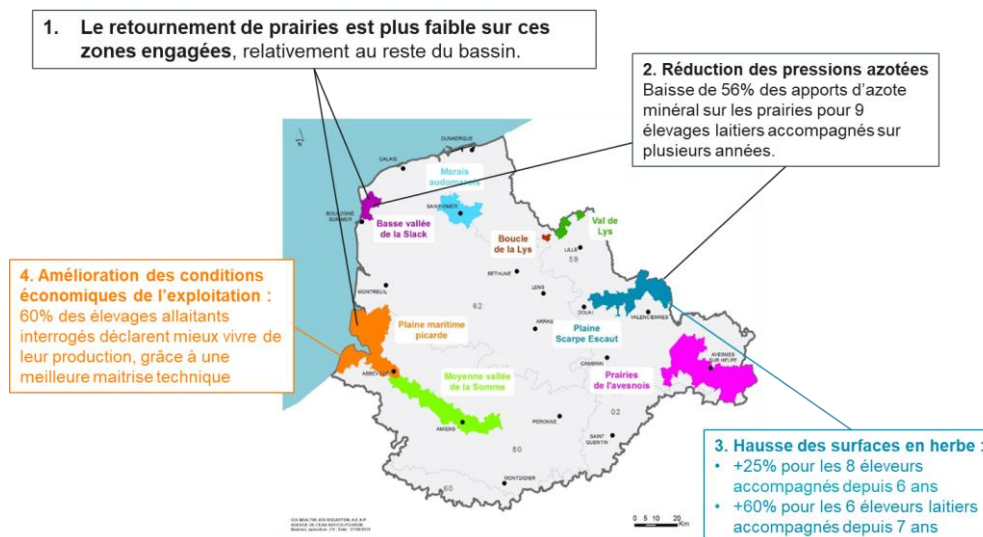
Enfin, les autres partenaires techniques (Avenir conseil Elevage, Idele, Scopela, Vet'el et le Conservatoire d'Espace Naturel) sont également présents sur les actions d'accompagnement technico-économique ainsi que les actions de valorisation des productions et de capitalisation des connaissances.

Enfin, le caractère expérimental du PMAZH a nécessité un investissement certain de la part de l'AEAP pour suivre le dispositif. Ce temps agent est estimé à 0,7 ETP / an sur la période.



Atteinte des objectifs environnementaux : les premières tendances

Le PMAZH prévoit un suivi précis de chaque site pilote pour capitaliser les retours d'expérience en matière de changements de pratiques et d'impacts environnementaux. Les premiers résultats ne sont pas exhaustifs et mériteront d'être confirmés mais sur les sites ayant bénéficié d'enquêtes auprès des exploitants engagés, **les résultats sont plutôt encourageants.**

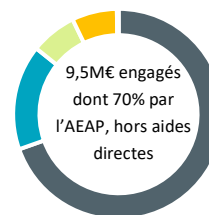


Par ailleurs, les enquêtes réalisées auprès d'exploitants engagées relèvent :

- **Des changements de perception**, de la part des éleveurs (valeur alimentaire des prairies, constat de rendements constants, etc.), mais également de la part des partenaires techniques, au travers des formations aux enjeux agroenvironnementaux, Patur'Ajuste, échanges, etc.).
- **Des effets d'entraînement.** Le PNR Caps et Marais d'Opale a lancé suite au PMAZH sur la basse vallée de la Slack, un programme de maintien de prairies en bocage boulonnais, ciblant 250 éleveurs. Le PNR de l'Avesnois lance également un programme prairies. De même, l'Agence de l'eau Rhin-Meuse (AERM) souhaite s'inspirer du programme et a organisé une journée technique sur le sujet.

Financement des actions

Entre 2013 et 2020, l'AEAP a engagé 6,5M€, auxquels s'ajoutent environ 3M€ d'autofinancement de la part des partenaires cofinanceurs (Chambres d'agriculture, partenaires techniques et scientifiques, collectivités animatrices, etc.). Cette enveloppe couvre le financement des postes d'animation et de conseil technique. En revanche, cette enveloppe ne comptabilise pas les aides directes versées aux exploitants.



- AEAP
- Réseau de CA
- Autres partenaires techniques
- Structures animatrices
- Département
- DREAL

Le bilan qualitatif

Forces



Difficultés



<p>Connaissance / communication</p>	<p>L'analyse, en premier lieu, des pressions environnementales et des pratiques sur les sites pilotes a permis d'adapter le programme d'actions aux enjeux et contraintes en présence.</p> <p>Le déploiement d'un important dispositif de suivi, d'évaluation et de communication a permis d'engager une mesure des impacts technico-économiques et environnementaux de l'expérimentation, toujours en cours d'évaluation, à la fois pour les acteurs de la planification (AEAP, autres agences, etc.) mais également à destination des acteurs locaux (intérêts technico-économiques de la démarche).</p>	<p>L'action consistant à définir une typologie de bonnes pratiques selon le type de prairies s'est heurté à la diversité de situations, confirmant le rôle central de l'expertise technique sur site (diagnostics initiaux et accompagnement au fil de l'eau).</p> <p>Les indicateurs de suivi tels que l'évolution des surfaces en prairies nécessitent de calibrer une méthodologie adaptée et un temps d'investigation de terrain important, qui reste à consolider. De même, les liens directs de causalité entre la mise en œuvre du PMAZH et ses effets en matière de biodiversité (faunistique et floristique) sont difficiles à établir.</p>
<p>Gouvernance / Mobilisation des exploitants</p>	<p>La construction d'un projet commun, l'intégration du monde agricole au démarrage de l'expérimentation et l'effort de collaboration tout au long de la mise en œuvre du dispositif a été un facteur de succès pour son déploiement.</p> <p>Le taux de contractualisation est globalement encourageant, qu'il s'agisse des MAEC ou des PSE. Il en va de même pour le nombre d'accompagnements technico-économiques réalisés.</p>	<p>Le dispositif reposant sur une forte mobilisation des exploitants, les territoires doivent maintenir des dynamiques locales. Le bilan dressé en 2022 met en évidence que ces dynamiques sont parfois difficiles à déployer au-delà du « noyau dur » d'exploitants mobilisés, convaincus et présents.</p> <p>En matière de maîtrise foncière, les projets d'accompagnement d'échanges de parcelles ou de cession d'activité assurant un maintien des prairies, etc. ont été timides et n'ont pas réussi à se départir des difficultés structurelles (surcoûts générés par un morcellement de l'exploitation en cas d'échanges de parcelles, volonté de vendre l'exploitation à des acquéreurs non agricoles, etc.).</p>
<p>Accompagnement technico-économique</p>	<p>L'accompagnement technico-économique instaure une relation de confiance avec les éleveurs sur la question des enjeux environnementaux.</p> <p>Le dispositif Patur'Ajuste permet à l'éleveur de définir lui-même les solutions adaptées à son exploitation et ses propres contraintes. En complément, l'accompagnement technique facilite l'appropriation des REX et fournit des conseils adaptés aux problématiques de l'exploitant.</p> <p>L'approche par la valorisation des productions issues des prairies propose une approche globale et systémique, favorisant la viabilité de la filière et donc le maintien de pratiques.</p>	<p>Les difficultés structurelles de la filière élevage (chute des prix, etc.) augmente la prise de risque liée au changement de pratiques et accroît les réticences.</p> <p>Le développement de label ou marque peinent à s'ancrent sur les territoires.</p>

Perspectives

- **Créer des synergies entre les mesures d'aides directes** (compensation de la prise de risque au travers des PSE, par exemple) **et l'accompagnement technique** (identification de solutions techniques adaptées) pour favoriser un changement de pratiques ancré dans le temps, à la fois techniquement faisable et économiquement rentable.
- **Stimuler les effets multiplicateurs du dispositif pour en favoriser le déploiement.** Le développement de collectifs d'exploitants locaux plébiscitant la démarche pourrait être une porte d'entrée pour diffuser l'innovation et faire valoir des exemples concrets d'initiatives durables.
- **Diversifier les filières d'écoulement des productions issues des prairies pour pérenniser les filières aval et réduire le risque pris par l'éleveur.** Par exemple, le développement des Projets Alimentaires de Territoire (PAT), des marques de qualité (marque Parc, label de viandes bovines, etc.) favorisent les débouchés et tirent les prix de ventes vers le haut.
- **Développer les partenariats sur différents sujets :**
 - Globalement, **un co-portage du dispositif par l'AEAP et d'autres partenaires institutionnels** (CR, DRAAF, etc.) réhausserait les moyens dédiés à l'expérimentation et favoriserait son déploiement.
 - **Structuration des filières de débouchés**, en lien avec les autres politiques publiques (agricoles, alimentaire, développement économique, etc.)
 - **Gestion foncière.** En cas de cession, pour identifier de nouvelles pistes de pérennisation de l'élevage et des prairies ou, plus globalement, la prise en compte des zones humides dans les documents d'urbanisme.
 - **Suivi et amélioration de la connaissance des prairies**, au travers d'un projet de création d'un observatoire des prairies en lien avec le Conservatoire botanique de Bailleul. L'enjeu est également de poursuivre un suivi robuste des prairies pour produire de la connaissance sur l'intérêt technico-économique et environnemental de préserver ces espaces.
- A moyen limité, la priorisation des interventions sous la forme de zonages tels que ceux proposés pour l'expérimentation semble efficace pour intervenir en premier lieu sur les zones à plus fort enjeu environnemental.